

### Engagement d'Anixter

Chez Anixter, nous adoptons une politique de tolérance ZÉRO en matière de corruption sous toutes ses formes et nous nous engageons à faire preuve de professionnalisme, d'équité et d'intégrité dans le respect des lois anti-corruption applicables, partout où nous sommes présents.

### Vos responsabilités

Anixter attend et exige de ses fournisseurs, sous-traitants, intégrateurs, revendeurs, partenaires de réseau, consultants, conseillers professionnels, partenaires de coentreprise, courtiers en douanes, transitaires, agents de vente et toute autre partie faisant affaire avec Anixter (« Partenaires commerciaux » ou « vous ») qu'ils agissent de manière professionnelle et éthique à tout moment lors de l'exécution de leurs services et obligations contractuelles envers Anixter ou au nom d'Anixter envers un client d'Anixter ou tout autre tiers. En tant que Partenaire commercial, vous représentez et acceptez les éléments suivants :

1. Respect de la législation. Vous respecterez toutes les lois de lutte contre la corruption applicables, y compris, notamment, la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (« Lois ») et ne commettrez aucune action ou ne permettrez aucune action susceptible de rendre Anixter responsable d'une violation des Lois.
2. Paiements indus. Vous ne promettez, n'offrirez, n'autoriserez, n'exigerez, n'accepterez de recevoir ou ne recevrez « aucune chose de valeur » (voir définition ci-dessous), directement ou indirectement, à ou de la part de toute personne (notamment un agent public ou un employé d'une entreprise commerciale) pour influencer de façon abusive le comportement de cette personne dans le but d'aider Anixter à obtenir ou entretenir des relations commerciales, ou d'acquiescer un avantage indu (p. ex., obtenir un contrat, une baisse des taxes, une modification des lois, des importations dédouanées, le raccordement au réseau téléphonique/électrique, ou des autorisations pour exercer).
3. Paiements de facilitation. Vous ne procéderez à aucun paiement de facilitation au nom d'Anixter pour obtenir ou accélérer l'exécution toute action gouvernementale de routine par des agents publics.
4. Repas, divertissements et cadeaux à/de la part d'agents publics. Il vous est interdit de promettre, offrir, accorder, exiger, accepter de recevoir ou recevoir toute chose de valeur à ou de la part d'agents publics dans le monde, au nom d'Anixter. Toute chose de valeur offerte à une tierce partie (p. ex., membre de la famille, ami, organisme de bienfaisance, parti politique) représentée par un agent public avec lequel Anixter est potentiellement ou effectivement en relations d'affaires est considérée comme directement offerte à l'agent public.
5. Repas, divertissements et cadeaux à des personnes autres que des agents publics. Lors de l'exécution de services au nom d'Anixter, vous pouvez promettre, offrir, donner, autoriser, accepter de recevoir ou recevoir toute chose de valeur à ou de la part d'une personne qui n'est **pas** un agent public **uniquement** si :
  - a. elle ne se présente pas sous la forme de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (p. ex., cartes-cadeaux, actions, etc.),
  - b. elle n'est pas exigée par le destinataire ou le tiers au nom d'un destinataire,
  - c. la législation locale est respectée,

- d. la législation et les politiques relatives aux cadeaux et aux marques d'hospitalité de l'organisation d'un individu sont respectées,
  - e. elle a préalablement été autorisée par Anixter par écrit, et
  - f. elle respecte les autres modalités de la présente Politique.
6. Livres et registres. Vous tiendrez et conserverez des livres, registres et comptes reflétant de façon exacte et juste la cession d'actifs d'Anixter et toutes les transactions réalisées au nom d'Anixter.
  7. Affiliation avec des agents publics. Si vous êtes un agent public, ou si un officier, directeur, employé ou agent de votre société est un agent public, vous devez immédiatement déclarer cette affiliation à Anixter par écrit avant de vous engager dans une activité avec Anixter.
  8. Conflits d'intérêts. Si le membre de votre famille ou le membre de la famille de l'un de vos propriétaires, officiers, directeurs, employés ou agents, est lié à un employé actuel d'Anixter ou à un agent agissant au nom d'Anixter, vous devez immédiatement déclarer cette relation à Anixter par écrit avant de vous engager dans une activité commerciale avec Anixter. Aux fins du présent paragraphe, un membre de la famille inclut un parent, un époux, une épouse, un frère, une sœur, un enfant, une belle-mère, un beau-père, un beau-frère ou une belle-sœur.
  9. Inquiétudes. Vous acceptez de signaler immédiatement à Anixter toutes vos éventuelles inquiétudes concernant toute pratique commerciale de tout employé ou Partenaire commercial d'Anixter par courriel à [ethics@anixter.com](mailto:ethics@anixter.com) ou en utilisant la ligne d'intégrité d'Anixter. Voir [www.anixter.ethicspoint.com](http://www.anixter.ethicspoint.com) pour obtenir des détails.

### Définitions

« Toute chose de valeur » fait référence à toute forme d'avantage, notamment, mais sans s'y limiter, de l'argent, des cadeaux, des marques d'hospitalité, des repas et des divertissements, des tickets à des événements, des dépenses promotionnelles, des frais, des services ou des faveurs personnelles, des prêts, des offres d'emploi ou promesses d'embauche, ou des contributions politiques ou de bienfaisance.

Le terme « agent public » a un sens très large qui comprend :

1. un employé, un cadre, un fonctionnaire ou un consultant :
  - a. d'un gouvernement au niveau national, étatique, régional, provincial ou local,
  - b. d'une agence gouvernementale, d'une autorité publique ou de tout autre organisme public,
  - c. d'une entreprise publique ou contrôlée par l'État ;
  - d. de groupes bénéficiant d'un statut particulier tels que certaines tribus ou nations amérindiennes aux États-Unis, ou
  - e. d'une organisation publique internationale (par exemple les Nations Unies ou l'Union européenne) ainsi que leurs agences et autres organes liés, ou
2. un politicien quelle que soit sa place dans le gouvernement, qu'il exerce des fonctions politiques ou non, des candidats politiques, des partis politiques ainsi que toute personne sous leurs ordres, ou
3. des membres de familles royales ou de toute autre famille dirigeante.

### Résiliation

Le non-respect de la présente Politique peut se traduire par la cessation de vos relations commerciales avec Anixter.